



Déclaration sur le tri de la Bibliothèque publique de Winnipeg

Mars 2026

Table des matières

Déclaration sur le tri de la Bibliothèque publique de Winnipeg.....	3
Déclaration d'intention	3
Principes du tri	3
Gestion de la collection et critères du tri	3
Responsabilité du tri.....	4
Débarras des articles retirés	4
Articles de remplacement.....	4

Déclaration sur le tri de la Bibliothèque publique de Winnipeg

Déclaration d'intention

La Bibliothèque publique de Winnipeg s'efforce d'offrir une collection qui répond aux divers besoins en matière d'information et de loisir de la population winnipégoise.

La présente déclaration sur le tri :

- décrit les principes qui guident le tri des articles;
- explique comment les articles sont retirés de la collection de la Bibliothèque;
- décrit qui est responsable du tri de la collection de la Bibliothèque;
- explique ce que la Bibliothèque fait des articles retirés.

Principes du tri

Le tri consiste à retirer de manière systématique et continue des articles afin de préserver l'intégrité de la collection de la Bibliothèque.

La collection de la Bibliothèque publique de Winnipeg est en constante évolution, et de nouveaux articles y sont ajoutés continuellement. Pour que la collection soit à jour et réponde à la demande, il est indispensable d'utiliser efficacement l'espace des bibliothèques. Le tri des articles de bibliothèque est une composante importante du développement de la collection, car il libère de l'espace sur les étagères pour de nouveaux articles, ce qui permet de rendre la collection plus accessible et engageante.

Les décisions en matière de tri respectent l'[Énoncé sur le choix des documents](#) en garantissant que les articles mis à la disposition de la clientèle sont pertinents et d'actualité.

Le tri sert à :

- créer une collection qui reflète les besoins actuels et anticipés de la communauté;
- retirer les articles désuets, inexacts et en double de la collection;
- retirer les articles usés ou inutilisés de la collection;
- veiller à ce que la collection soit présentée de manière attrayante;
- utiliser efficacement l'espace disponible dans les bibliothèques.

Gestion de la collection et critères du tri

Exemples de facteurs pris en compte lors du tri des articles :

- Fréquence du prêt et de l'utilisation
- État de l'article

- Contenu inexact ou désuet
- Disponibilité d'exemplaires dans d'autres succursales de la Bibliothèque publique de Winnipeg
- Importance locale et historique
- Pertinence par rapport aux besoins et aux intérêts de la communauté ainsi qu'à la demande actuelle
- Disponibilité d'autres articles sur le sujet dans la collection

L'offre d'articles de collection ou rares n'est pas une composante importante des responsabilités de la Bibliothèque par rapport à sa collection.

Responsabilité du tri

Les bibliothécaires professionnels et le personnel de la Bibliothèque décident quand les articles inutilisés, les doublons inutiles et les articles désuets, usés ou endommagés doivent être retirés des collections. Les mêmes critères d'évaluation que ceux utilisés pour choisir les articles sont utilisés pour en faire le tri.

Débarras des articles retirés

Les articles retirés en bon état sont vendus lors des ventes de livres de la Bibliothèque et peuvent être donnés à des organismes à but non lucratif (telles que [Friends of the Library](#)). Les articles non réutilisables sont recyclés. Les fiches associées à ces articles sont supprimées du catalogue de la Bibliothèque lorsque ceux-ci sont retirés de la collection.

Articles de remplacement

Les articles retirés ne sont pas généralement remplacés. Tout rachat est effectué conformément à l'[Énoncé sur le choix des documents de la Bibliothèque](#). Les achats de remplacement sont limités aux ouvrages pertinents, en vente et respectant le budget.